



UNC-INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIÈGE DE
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°169 - Avril 2026 - uncdir@unc.fr

(C) Jean-Raphaël Drahi

(C) ECPAD

Éditorial

UNC-INFOS d'avril s'arrête bien évidemment sur toutes les informations que vous devez connaître au sujet des grands rendez-vous des 29 et 30 mai prochains : l'assemblée générale (AG) statutaire annuelle et le conseil des départements.

Vous noterez qu'en plus des votes habituels, il sera proposé à l'AG de se prononcer sur un projet de modification des statuts nationaux de l'UNC.

Bonne lecture !

Xavier Pons
Directeur administratif

Agenda

Programme des 29 et 30 mai

☛ Vendredi 29 mai

Assemblée générale, à la mairie du 8^e arrondissement : accueil à partir de 13h30, début de séance à 14h00, fin à 17h30 (horaires à confirmer).

☛ Samedi 30 mai

Conseil des départements à l'École militaire : accueil à partir de 8h15, début de séance à 9h00, fin à 16h00 (horaires à confirmer).

Assemblée générale

Chaque fédération départementale va recevoir mi-avril un formulaire de candidature afin de proposer un ou des candidats, parmi les personnes physiques membres des associations locales de leur ressort, pour le renouvellement du 2^e collège du 3^e tiers. Chaque candidature doit comporter obligatoirement l'extrait de la délibération du conseil d'administration de la fédération départementale, ou l'accord de tous les membres du bureau de la fédération concernée, signé de son président ou du vice-président et de son secrétaire. **Vous noterez que le conseil d'administration vous encourage à présenter des candidats qui ont des compétences particulières (finances, juridique, communication...) ou qui sont issus de l'Education nationale.**

Les dossiers devront parvenir au siège de l'UNC pour le 11 mai.

Enfin, toutes les fédérations départementales doivent être représentées à cette réunion statutaire par leur président ou un adhérent mandaté, par le biais de la fiche d'inscription.

Le nom est à communiquer au siège national pour le 11 mai.

Rappel : le vote par procuration est interdit.

Assemblée générale (suite)

Les convocations à l'AG vont être adressées à toutes les fédérations départementales au plus tard le 17 avril. Celles à jour de cotisation seront informées du nombre de voix dont elles disposent, en fonction de leur effectif au 31 décembre 2025 (cf. statuts article 5 alinéa 7).

Seront joints à cette convocation, avec la feuille d'inscription :

- l'ordre du jour arrêté par le CAN, sur proposition du bureau national,
- le rapport moral et d'activités 2025,
- le rapport de gestion 2025 et le budget prévisionnel 2027,
- la motion de législation et la déclaration d'action civique et de mémoire 2026,
- le projet de modification des statuts nationaux,
- le formulaire de candidature pour le renouvellement du 2^e collège du 3^e tiers,
- les redevances 2025 (nombre de voix).

Modalités pratiques

Les frais de déplacement sont à la charge du siège national, sur présentation de justificatifs : 1 nuit avec un plafond de 156 € pour une chambre avec petit-déjeuner, taxe de séjour incluse, 2 repas à 35 €, 1 aller-retour en train en 1^{re} classe de la gare la plus proche du domicile à Paris et 2 allers-retours en métro.

Où : mairie du 8^e arrondissement, 3 rue de Lisbonne (entrée principale), Paris 8^e - Métro : Villiers (lignes 2 et 3), Europe (ligne 3), Saint-Augustin (ligne 9) ou Saint-Lazare (lignes 3, 12, 13 et 14).

Accueil : à partir de 13h30

N'oubliez surtout pas de vous munir d'une pièce d'identité pour vous présenter à l'accueil.

Conseil des départements

Le conseil des départements s'adresse aux présidents des départements ou à leur représentant. Ceux-ci peuvent venir accompagnés.

Tous ces déplacements sont à la charge des départements, à l'exception du déjeuner, mais uniquement pour le président ou son représentant, pas pour les accompagnateurs qui payent leur déjeuner.

Merci de signaler pour le 18 mai au plus tard votre participation ou non : sophie@unc.fr

Programme de la journée du 30 mai (sous réserve de modification)

- ☛ **8h15** : Accueil-café
- ☛ **9h00** : Ouverture par le président national
- ☛ **9h30** : Intervention sur les questions de transmission de la mémoire
- ☛ **10h30** : Table ronde sur le recrutement
- ☛ **12h15** : Déjeuner
- ☛ **14h00** : Point de situation sur les comités consultatifs
- ☛ **15h00** : Echange libre avec la salle
- ☛ **15h45** : Conclusion du président national
- ☛ **16h00** : Fin du conseil des départements

Conseil des départements (suite)

➔ Modalités pratiques

Où : École militaire, 1 place Joffre, Paris 7^e - Métro : École militaire (ligne 8) ou La Motte-Picquet Grenelle (lignes 6, 8 et 10).

Modalités d'accueil : à partir de 8h15.

Attention, le stationnement des véhicules n'est plus possible dans l'enceinte de l'École militaire.

➔ Modalités d'inscription (identiques à celles de 2025)

Les fédérations départementales vont recevoir fin avril la note d'organisation du conseil des départements dans laquelle est détaillé le processus d'inscription. Il faudra tout d'abord s'enregistrer à partir d'une plateforme à l'adresse suivante :

<https://www.paris-ecole-militaire.fr/fr/forms/conseildesdepartements>

Après avoir rempli le formulaire, il suffira de s'enregistrer (en bas à droite) [1]. Votre demande d'enregistrement sera envoyée au siège national qui la validera. Vous recevrez alors par courriel une invitation numérique à votre nom avec un QR code [2] qu'il faudra présenter à l'entrée de l'École militaire le 30 mai, soit en format numérique, soit imprimée, **dans tous les cas accompagnée d'une pièce d'identité.**

Attention, il faut faire une demande par personne. Si vous venez accompagné, l'accompagnant doit faire une demande d'enregistrement également.

1 "Conseil des départements"

À L'ÉCOLE MILITAIRE
LE 30 MAI 2025
DE 09H00 À 17H00
Lieu : AMPHITHÉÂTRE DE SOUCIET
Modalités d'accès :
Accueil et stockage de 040000 à 040015
Accès au 1, place Joffre - 75007 Paris (gratuit uniquement)



"Conseil des départements"

À L'ÉCOLE MILITAIRE
LE 30 MAI 2025
DE 09H00 À 17H00

Lieu : AMPHITHÉÂTRE DE SOUCIET

MODALITÉS D'ACCÈS :

Accueil et stockage de 040000 à 040015

Accès au 1, place Joffre - 75007 Paris (gratuit uniquement)
Lieu d'accueil et de stockage des véhicules : voir le plan de l'École militaire



Si vous ne suivez pas cette procédure, vous ne pourrez pas rentrer à l'École militaire.

2

M
POANS
Xavier



100000332628

La Voix du Combattant



Actualité oblige, le numéro d'avril consacre son dossier au conflit qui s'est ouvert au Proche et Moyen-Orient, et dans lequel la France s'est trouvée mécaniquement entraînée.

La rédaction rend ainsi un hommage appuyé au major Arnaud Frion, mort pour la France des suites de ses blessures après une attaque de drone visant une base militaire en Irak. Il appartenait au détachement français qui conduisait sur place des actions de formation au profit d'unités irakiennes. Six autres soldats français ont été blessés lors de cette attaque.

Ce numéro revient également sur l'évolution de la dissuasion nucléaire française, occasion de démêler à nouveau le vrai du faux, au travers d'une rubrique maintenant régulière dans votre magazine.

Comité consultatif social et solidarité

Le comité a tenu sa seconde réunion annuelle, le 26 mars, sous la présidence de Marie-Annick Allair (UNC-22), en présence d'Antoine Brochard (UNC-85) et de Miriam Hafsi (UNC-75), et, en visioconférence, d'Alain Burgaud (UNC-85), Michel Cottignies (UNC-34) et Dominique Germain (UNC-67). Le secrétariat de la séance était assuré comme d'habitude par Siham Safi.

30 dossiers ont été étudiés :

- 15 pour des veuves d'anciens combattants (AC) et de soldats de France (50 %),
- 6 pour des AC d'Indochine et d'AFN (20 %),
- 4 pour des AC des Opex (14 %),
- 3 pour des soldats de France (10 %),
- 1 pour un membre associé (3 %),
- 1 pour un orphelin de guerre (3 %).

25 aides ont été accordées, pour un montant de 10 650 €, et 5 dossiers ont été rejetés.

Informations générales

Commission de la carte du combattant

Commission nationale de la carte du combattant

Du 3 mars 2026

